



3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31



académie

bulletin académique

n° 429

du 23 juin 2008



SOMMAIRE

CABINET DU RECTEUR	
- Mission d'insertion : Plan d'action académique et appel à projets	1
SERVICE VIE SCOLAIRE	
- Arrêtés de composition des commissions départementales des bourses nationales d'études du second degré des Alpes de Haute Provence et des Bouches-du-Rhône Année scolaire 2008-2009	10

CABINET DU RECTEUR

CAB/08-429-33 du 23/06/08

MISSION D'INSERTION : PLAN D'ACTION ACADEMIQUE ET APPEL A PROJETS

Références : Loi d'orientation - avril 2005 - Circulaire rectorale - BA n 319 du 23 mai 2005 - Programmation 2007/2013 du Fonds Social Européen - Programme Nouvelles Chances - B.O. du 27-05-1999 - Cahiers des charges des actions de prévention des ruptures, des actions de remotivation, et des actions de qualification - BA n 124, octobre 2003 (*) - Projets Annuels de Performance Académique (PAPA) - BA spécial MGI n 175 du 20 novembre 2006 - Projet d'académie 2007-2010

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : Cabinet du Recteur - Mission Insertion - DOS LP

I - Le contexte national et européen

Depuis 1989, et conformément aux priorités européennes, le ministère de l'éducation nationale s'est fixé pour objectif d'amener la totalité d'une classe d'âge à, au moins, une qualification reconnue de niveau V. Plus de 6% d'une classe d'âge sortant encore aujourd'hui sans qualification, cet objectif a été réaffirmé par la récente loi d'orientation.

Pour cela, le ministère a mis en place la Mission Générale d'Insertion (MGI) qui vise à accompagner vers la certification professionnelle les élèves sortant sans qualification de la scolarité obligatoire. Afin de renforcer le rôle de la M.G.I., il a élaboré le programme Nouvelles Chances avec l'objectif de prévenir les risques d'abandon prématuré, en développant des actions adaptées aux jeunes les plus en difficulté au sein du système scolaire.

L'ensemble de ces dispositifs a reçu le soutien du Conseil régional et du Fonds Social Européen.

(*) Ces documents et les fiches outils sont publiés sur le site académique www.ac-aix-marseille.fr
> la formation professionnelle
> la mission d'insertion

II - Le contexte académique

- Les données à prendre en compte :

- Le nombre **estimé** de sortants sans qualification (niveaux V bis et VI) pour l'académie, selon les données de la Direction de l'Evaluation et de la Prospective du ministère, a diminué mais il reste encore important :
 - en 1999 : 2677 élèves - en 2001 : 2419 élèves
 - en 2002 : 2383 - en 2003 : 2174
 - en 2004 : 1831 - en 2005 : 1806 (soit 5.1% pour 5.5% France métropolitaine)

- **Un public scolaire fragile** doit particulièrement attirer l'attention des équipes éducatives qui demeurent responsables du devenir des élèves :
 - les élèves qui vont sortir en juin 2008 de 3^{ème} d'insertion (1186) et de 3^{ème} Segpa (977)
 - les élèves non francophones nouvellement arrivés en France
 - les collégiens qui ont au minimum deux ans de retard : 4% des élèves de 4^{ème} (1429 élèves) - 4.2 % de 3^{ème} générale (1371)
 - les élèves qui ont abandonné leur scolarité depuis la rentrée 2007 : 418 élèves sortis du cycle général dont 104 de 2^{nde} – 708 élèves du cycle professionnel dont 129 de CAP, 342 de BEP et 205 de Bac Pro. (Source DAEC)
- L'insertion professionnelle des jeunes est plus difficile en PACA que sur le reste du territoire métropolitain : malgré la diminution du taux de chômage observée en 2006 ((taux national : 8.6%), PACA demeure l'une des régions les plus touchées par le chômage (10.4%), avec Nord-Pas-de-Calais et Languedoc-Roussillon (Source : INSEE - Données provisoires)

- Au niveau national, les jeunes de la génération 2004 (CEREQ – Bref - janvier 2008) sont arrivés sur le marché du travail dans un contexte économique très difficile. Trois ans après la fin de leurs études, leur taux de chômage est encore de 14% - il est de 32% pour les jeunes sortis sans diplôme ; des 58% en emploi, 51% sont en CDD et 19% en emploi à temps partiel.

Pour les sortants niveau CAP ou BEP : 17% sont au chômage (13% pour la génération 1998) ; des 76% en emploi, 37% sont en CDD et 14% à temps partiel.

- En PACA, sur un an, l'amélioration initiée depuis août 2005 se poursuit : le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1 (*personnes à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps plein*) décroît de 7.3%, mais le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans (14.5%) affiche une légère hausse de 0.1%. DRTEFP – Conjonctures mensuel n° 85 – Mars 2008.

- L'enquête IVA 2007 confirme que l'accès à l'emploi non aidé reste faible, même s'il tend à se redresser : 33% pour les sortants de juin 2006 – 32% pour 2005 et 51% pour 2001.

- **Une politique académique à intensifier** en conjuguant les réponses structurelles dans le cadre de la démarche de plan stratégique au niveau des bassins de formation (CAP accueillant les élèves de SEGPA et de 3^{ème} d'insertion et CAP, BEP, BAC PRO en un an) et les actions conjoncturelles : actions de lutte contre la déscolarisation et actions de qualification.

Ces préoccupations sont au cœur des **Projets Annuels de Performance Académique (PAPA)** que chaque établissement doit décliner en PAPet (Projet Annuel de Performance de l'Établissement) et du Projet d'académie, construit autour de six ambitions qui reposent sur des objectifs précis, mesurables et évaluables, en écho aux PAPA.

Les objectifs des PAPA :

- **conduire le maximum d'élèves au niveau de compétences attendues en fin de scolarité et à l'obtention des diplômes correspondants**

Indicateurs :

- passer de 5.1% de sorties sans qualification en 2005 à 3.3% en 2010, soit une diminution de 20% par an

- **diversifier les modalités de la formation professionnelle**

Indicateurs :

- améliorer le taux d'accès à la formation professionnelle et à la qualification des élèves de SEGPA et de 3^{ème} d'insertion : en 2010 , 80% de l'effectif et 60% de réussite au diplôme
- conduire 90% des jeunes pris en charge par la MGI à des poursuites d'études

- **favoriser la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle des jeunes à l'issue de leur scolarité secondaire**

Indicateurs :

- diminuer de 2% par an les taux de redoublement de seconde (flux constaté à la rentrée 2007 : 16.1%, pour 17.9% R 2005)
- augmenter chaque année l'offre de formation professionnelle au niveau V :
scolaire : 50 places par an – apprentissage : 100 places par an

III - Le plan d'action

Pour atteindre les objectifs ambitieux des PAPA, nous possédons les outils et avons expérimenté les démarches permettant de traiter les sorties sans qualification : nous devons mettre en place une stratégie permettant de mieux repérer et évaluer la population-cible de notre action et y consacrer les moyens correspondants :

Orienté prioritairement sur l'accès, direct ou différé, des élèves les plus fragiles vers la qualification professionnelle, le plan d'action s'organise autour de trois axes, en liaison avec nos partenaires : entreprises, Région, missions locales, CFA, chambre des métiers, associations socio-éducatives, P.J.J...

1) Prévenir les ruptures scolaires

Trois types de publics sont concernés :

- les collégiens en difficulté scolaire, démotivés, absentéistes, en risque de déscolarisation,
- les collégiens dont les comportements manifestent un rejet évident de l'institution scolaire,
- les élèves des lycées professionnels et des classes de seconde des lycées généraux et technologiques qui, par un absentéisme croissant ou l'abandon de leur scolarité, encourent le risque d'une exclusion sociale et professionnelle.

Les actions :

- organiser avec les inspecteurs d'académie DSDEN l'accueil des jeunes sans affectation, en juin-juillet et dès la rentrée scolaire, afin de trouver pour chacun d'entre eux une solution satisfaisante pour l'année 2008-2009
- développer les observatoires des ruptures dans les EPLE afin de :
 - o repérer les élèves en difficulté,
 - o caractériser les causes de leurs difficultés
 - o conduire des entretiens individuels pour permettre à l'élève, reconnu comme un interlocuteur à part entière, de s'engager dans la recherche d'une solution
 - o en lycée professionnel, une attention plus particulière sera portée, dès le début de l'année scolaire, aux élèves dont l'affectation ne correspond pas à leur premier vœu : un accompagnement personnalisé visera l'intégration dans le LP et la consolidation de l'orientation.
 - o identifier avec l'élève et sa famille, la réponse la plus adaptée : interne à l'établissement chaque fois que possible, ou externe, lorsque les solutions pédagogiques adaptées mises en œuvre par l'établissement ont échoué : parcours personnalisé ou accueil spécifique temporaire dans un dispositif relais.
- faire fonctionner l'observatoire des ruptures dans chaque bassin de formation, tout au long de l'année et en fin d'année scolaire afin de :
 - o prévenir les ruptures et connaître le devenir des sortants, en réseau avec l'environnement (CFA, Missions locales, MFR ...)
 - o établir un tableau de bord du suivi des sortants.

Les observatoires des ruptures, tant au niveau de l'EPLE que du bassin, centrés sur le double objectif de prévention et de remédiation, doivent également avoir une fonction de régulation : la prise en charge par les personnels MGI et Nouvelles Chances ne saurait être une voie d'orientation.

2) Mettre en œuvre des passerelles pour diversifier l'accès à une formation professionnelle:

- **les CAP Nouvelles Chances** pour les jeunes sortants du système éducatif, pour lesquels il n'existe pas de solution de formation professionnelle dans le cadre des structures existantes

Ces formations visent deux objectifs :

- dans un premier temps, identifier, de façon réaliste, le CAP à préparer
- préparer ensuite les domaines généraux du CAP et commencer, par les stages en entreprise, la formation professionnelle

A l'issue de cette première phase de formation, accompagner les jeunes dans la poursuite de leur formation selon les modalités les mieux adaptées à leur situation: en LP, dans une action du PRF, en CFA...

- **des parcours de formation personnalisés pour les élèves de CAP ou BEP** exposés au risque de sortie prématurée, pour les accompagner vers une solution réalisable de formation professionnelle, en LP ou en CFA avec lesquels des actions de liaison doivent être recherchées.

- **des parcours personnalisés pour les élèves de seconde de LGT** qui donnent des signes d'inadaptation importante à la voie générale et technologique, afin de les préparer à une réorientation en LP, en CAP/ BEP un an ou, avec des classes passerelles adaptées, vers le baccalauréat professionnel en 3 ans, en cours de généralisation.
- **Module de réparation de l'examen par alternance** pour les élèves ayant échoué deux fois à un baccalauréat technologique ou professionnel

Ces actions conjoncturelles, avec financement spécifique de la MGI, répondent à des besoins identifiés au niveau des bassins de formation : **l'appel à projets**, dont le principe est présenté ci-après avec le dossier à établir pour 2007-2008, est l'un des outils de mise en œuvre du plan d'action.

3) Mettre en oeuvre des cursus qualifiants, adaptés à la diversité des situations des jeunes de plus de 16 ans, et des formations complémentaires :

Des formations financées par la dotation horaire globale des établissements :

- les CAP accueillant prioritairement les élèves sortants de SEGPA et de 3^{ème} d'insertion
- les CAP, BEP, BAC PRO en un an pour les élèves en difficulté en LGT, souhaitant acquérir une qualification professionnelle

IV - Organisation du dispositif de la mission d'insertion

Dans le cadre des priorités académiques, le recteur définit le programme d'action de la mission insertion ainsi que la place et le rôle des différents acteurs.

Le pilotage académique est assuré sous l'autorité du recteur par la chargée de mission académique, en liaison avec les inspecteurs d'académie DSDEN.

La commission académique insertion, présidée par le recteur, organise l'accueil des jeunes sans solution, arrête le programme des actions, et notamment les actions cofinancées par le FSE, et organise leur suivi et leur évaluation.

Au sein des bassins de formation les personnels de la Mission d'insertion apportent, en liaison avec l'ensemble des acteurs du système éducatif, une aide technique aux établissements pour la définition des actions, leur mise en œuvre et leur suivi.

Un bilan sera établi à la fin de chaque année scolaire permettant d'évaluer les progrès accomplis au regard des objectifs assignés par le PAPA et d'en tirer les conséquences quant à la mise en œuvre de la politique académique.

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités

L'APPEL A PROJETS

I - LE PRINCIPE :

Les établissements font remonter l'ensemble de leur projet d'actions concernant les trois axes présentés ci-dessus.

- Chaque EPLE remplit le dossier appel à projet constitué d'une ou plusieurs actions dont celle(s) s'inscrivant dans le cadre de l'éligibilité de du FSE : faciliter le passage de l'école au travail.
- Le dossier est adressé au rectorat (Mission insertion et DOS) qui envoie un accusé de réception au chef d'établissement porteur du projet.
- La commission académique Insertion se réunit pour déterminer, sur la base des fiches d'instruction, le programme d'action de la MGI par année civile.
- La commission académique détermine, parmi les actions présentées, celles qui bénéficient de co-financement FSE.
- Tout projet étudié en commission fait l'objet d'une notification du rectorat.



Rectorat

Cabinet du recteur

Mission insertion

Dossier suivi par

Joëlle Bruguère

Téléphone

04 42 91 70 20

Fax :

04 42 91 70 01

Mel :

joëlle.bruguere@ac-aix-marseille.fr

DOS

Christiane Richaud

Téléphone

04 42 91 71 61

Fax :

04 42 91 70 04

Mel :

christiane.richaud@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye

13621 Aix-en-Provence cedex 1



Fonds social européen

II - ACTIONS CONJONCTURELLES DE LA MISSION INSERTION :

DOSSIER D'APPEL A PROJETS

ANNEE SCOLAIRE 20 - 200

PROJET : Intitulé

.....

ACTION :

Date de début : 01/09/2008 - Date de fin : 31/12/2008

BASSIN :

EPLÉ :

Adresse :

Tél :

Fax :

Mel :

A retourner par courrier en 2 exemplaires à :

Joëlle Bruguère - cabinet du Recteur

Christiane Richaud - DOS LP - Mission insertion

Place Lucien Paye 13621 - Aix-en-Provence - cedex 1



I - DESCRIPTION DE L'ACTION :

➤ **Objectifs** :.....
.....
.....

➤ **Organisation de la formation EN EPLE :**

Nombre de semaines prévues :.....

phase d'accueil : positionnement – bilan des acquis

modalités et outils :
.....
.....
.....

Modules de formation :

Expression communication.....

Histoire-géographie.....

Maths - sciences.....

Vie sociale et professionnelle.....

Autre.....

mise en œuvre de la démarche portefeuille de compétences :

Modalités collectives et / ou individuelles :
.....
.....
.....

➤ **Organisation de la formation en entreprise :**

objectifs :.....
.....

nombre de semaines

périodicité de l'alternance

Modalités de l'articulation alternance / apprentissages des compétences de base

.....
.....

II - INDICATEURS DU PROJET :

➤ *indicateurs de réalisation:*

- Public :
 - nombre de bénéficiaires total :.....
 - nombre de filles :.....Nombre de garçons :.....
 - âge moyen :

- Coordination de la formation :
 - animateur insertion de Bassin
 - formateur - animateur

➤ *indicateurs de résultats :*

- Au niveau de l'élève :
 - . remotivation :.....
 - . assiduité :.....
 - . construction d'un projet professionnel :.....
 - . accès à une formation qualifiante :.....
 - . acquisition de compétences :.....

- Au niveau de l'établissement :
 - . implication de l'équipe et des partenaires :
 -
 -

- Avis de l'animateur insertion de bassin :.....
-

Date :

Signature du chef d'établissement :

Cachet de l'établissement :

SERVICE VIE SCOLAIRE

SVS/08-429-136 du 23/06/08

ARRETES DE COMPOSITION DES COMMISSIONS DEPARTEMENTALES DES BOURSES NATIONALES D'ETUDES DU SECOND DEGRE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE ET DES BOUCHES-DU-RHONE ANNEE SCOLAIRE 2008-2009

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : M. CHAIGNEAU - Tel : 04 42 91 71 64 - Fax : 04 42 91 70 02



LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

- **VU** le décret n° 59-1423 du 18 décembre 1959 portant organisation et fonctionnement des commissions compétentes pour l'attribution des bourses d'études dans les différents ordres d'enseignement ;

A R R E T E

Article 1er : La commission départementale des Alpes-de-Haute-Provence est composée comme suit :

Président : Monsieur Guy CHARLOT, Inspecteur d'Académie

MEMBRES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC :

Premier degré :

- M. GARCIA Angel, Inspecteur de l'Education Nationale adjoint,
- Mme LOBREAUX Claire, Directrice de l'école Annexe - 04000 DIGNE LES BAINS
- M. LAUX Gérard, Directeur de l'école des Arches - 04000 DIGNE LES BAINS

Second degré

- Mme BAVEREL Josiane, Proviseur du lycée A David Neel - 04000 DIGNE LES BAINS
- M. PERLOT Thierry, Principal du collège Gassendi - 04000 DIGNE LES BAINS
- Mme LOMBARD Bernadette, Professeur au collège M. Borrély - 04000 DIGNE LES BAINS (s/c de M. le Principal)

Enseignement technique

- M. FABRE Jean-Marc, Inspecteur de l'Education Nationale, chargé de l'enseignement technique
Rectorat Aix
- M. TESTANIERE Claude, Proviseur du LP Beau de Rochas - 04000 DIGNE LES BAINS
- M. FEUILLARD Gérard, Professeur au LP Beau de Rochas - 04000 DIGNE LES BAINS

REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES

Enseignement public

F.C.P.E.

- Mme BELLANCOURT Sylvie, Le Balistère – Apt 12 -17, avenue Charles Fruchier - 04000 DIGNE LES BAINS

A.P.E.E.P.

- Mme COUTILLARD Sophie - 9 boulevard du Crépuscule - 04860 PIERREVERT
- Mme POTIN-LAFAY Anne - 21 place de la Villette - 04100 MANOSQUE
- M. SAVORNIN Gilbert - Résidence Rochebrune 25rue Rochebrune- 04000 DIGNE

Enseignement privé

- Mme BRUNAUD Sylvie- 2 avenue Georges Pompidou - BP 215 - 04003 DIGNE

REPRESENTANTS DU CONSEIL GENERAL

- M. BRESSAND Raymond, Conseiller Général du Canton de REILLANNE
- M. CLEMENT Marcel, Conseiller Général et Maire de LA MOTTE DU CAIRE

REPRESENTANTS DES MAIRES

- Mme BARREILLE Eliane - Maire de Malijai
- M. GILLY Lucien - Maire de Jausiers
- M. TIRAN Michel - Maire de Saint Paul sur Ubaye

REPRESENTANT DE L'OFFICE DEPARTEMENTAL DES ANCIENS COMBATTANTS

- M. GOURIO Hervé, Directeur du service départemental de l'Office National aux Anciens Combattants des Alpes-de-Haute-Provence - (ONAC) 2 Place de la République - 04000 DIGNE LES BAINS

MEMBRES DES ETABLISSEMENTS PRIVES HABILITES A RECEVOIR DES BOURSIERS NATIONAUX

- Mme SOTO Frédérique, Chef d'établissement, lycée et collège " Le Sacré Cœur " - 04000 DIGNE
- M. DESSOUT Christian, Chef d'établissement, lycée et collège " Saint-Charles " - 04100 MANOSQUE

A titre consultatif

REPRESENTANT DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES SERVICES FISCAUX

- M. DEBAECKE René , Inspecteur des Impôts, 4, rue Klein - 04000 DIGNE LES BAINS

REPRESENTANT DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

- M. BLACHERE Philippe - Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt des Alpes-de-Haute-Provence, 68 Bd Gassendi - 04000 DIGNE LES BAINS - ou son représentant.

REPRESENTANT LA DIRECTION DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

- Mme MARCELLESI, Directrice Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales - B.P. 229 - 04007 DIGNE

REPRESENTANT DU CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

- Mme EYSSAUTIER Rachel, Directeur du Centre d'Information et d'Orientation - 2, rue A. Richard -

04000 DIGNE LES BAINS

REPRESENTANT LE SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES ELEVES

- Mme CARRE Cathy, Assistante Sociale Conseillère Technique C.M.S. Avenue Paul Martin -
04000 DIGNE

Article 2 : Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux de l'Education nationale des Alpes-de-Haute-Provence, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 9 juin 2008

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités



LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX MARSEILLE

- **VU** le décret n° 59-1423 du 18 décembre 1959 portant organisation et fonctionnement des commissions compétentes pour l'attribution des bourses d'études dans les différents ordres d'enseignement ;

A R R E T E

Article 1er : La commission départementale des Bouches-du-Rhône est composée comme suit :

Président : Monsieur TREVE, Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux de l'Education nationale des Bouches-du-Rhône

A - MEMBRES :

1 - ENSEIGNEMENT PUBLIC :

- M. LOCCI IEN ET
- Mme ANCELIN Proviseur du lycée V. Hugo - MARSEILLE
- M. ROUSSELOT Proviseur du lycée Montgrand - MARSEILLE
- Mme VIVIERS Principale du collège P. Puget - MARSEILLE
- Mme JUANICO Gestionnaire au lycée Diderot - MARSEILLE

2 - PARENTS D'ELEVES :

a) Fédération des Conseils de Parents d'Elèves de l'enseignement public

- M. DUPUY

b) Fédération des Parents d'Elèves de l'enseignement public

- M. PAULEZ

c) Fédération des Parents d'Elèves de l'enseignement libre

- M. RAFFAILLAC-DEFOSSE

3 - REPRESENTANTS DU CONSEIL GENERAL DES BOUCHES-DU-RHONE :

- Mme ECOCHARD, Conseiller Général
- M. FONTAINE, Conseiller Général
- M. ROSSI, Conseiller Général

4 - MAIRES

- Mme MAUREL, Maire de Gréasque
- M. MINGAUD, Maire de la Penne sur Huveaune

5 - Enseignement privé

- M. AMODIO Directeur du lycée technique privé Ch. Péguy - MARSEILLE
- M. RAYNAUD Directeur du LP privé J. Raynaud - MARSEILLE
- M. COHEN-ZAGOURI Directeur du lycée privé ORT - MARSEILLE

B - MEMBRES A TITRE CONSULTATIF :

- M. le Directeur de l'Office des Anciens Combattants et victimes de guerre.
- M. le Directeur départemental de l'Action Sanitaire et Sociale
- M. le Directeur des Services Fiscaux
- M. le Directeur départemental de l'Agriculture

Article 2 : M. l'Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux de l'Education nationale des Bouches-du-Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 13 juin 2008

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités